

Extinction de l'éclairage public en cœur de nuit à compter du 1er juillet 2022 sur Val Parisis

Afin de limiter les consommations énergétiques et pour contribuer à la préservation de l'environnement, la communauté d'agglomération Val Parisis va expérimenter, à compter du 1er juillet 2022, l'extinction totale de l'éclairage public en cœur de nuit sur les 11 communes pour lesquelles elle gère ce service.



La communauté d'agglomération est engagée depuis 2020 sur un ambitieux contrat à performance énergétique.

Le passage progressif et programmé en LED ou équivalents de l'ensemble des 27 262 points lumineux permettra de diminuer la consommation énergétique de son parc d'éclairage public à minima de 45% d'ici 2028.

À partir du 1er juillet 2022, Val Parisis va passer un cap : en accord avec l'ensemble des maires concernés*, il a été décidé une expérimentation d'extinction totale de l'éclairage public entre 1h15 et 4h45. L'agglomération veillera ainsi à minimiser fortement ses consommations énergétiques sans laisser de côté l'aspect sécuritaire.



Pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ?

L'éclairage public pèse lourd dans les dépenses énergétiques de la communauté d'agglomération : en 2021, la facture s'élevait à 1,98 million.

La flambée actuelle des tarifs de l'énergie avec une hausse du prix du kWh frappe Val Parisis qui ne bénéficie pas, tout comme les autres collectivités, du bouclier tarifaire appliqué aux particuliers. Une coupure nocturne de 3h30 va permettre de réduire la consommation d'énergie jusqu'à 26%.

Cette mesure traduit également l'ambition environnementale de Val Parisis visant la réduction de l'impact de son parc lumineux sur la biodiversité nocturne. L'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit permet d'intensifier la démarche de trame noire au niveau de la communauté d'agglomération, démarche qui préserve de fait les espèces les plus sensibles à la pollution lumineuse.

Enfin, en termes de sécurité, le réseau de vidéoprotection urbaine géré lui aussi par la communauté d'agglomération continuera pour sa part à fonctionner 24h/24 et 7 jours sur 7 afin que les services de secours et de police puissent intervenir rapidement sur tout type d'incident ou d'accident.

Val Parisis, gestionnaire de l'éclairage public

Plusieurs compétences positionnent Val Parisis sur sa capacité à appréhender et mener à bien les questions relatives aux réseaux intercommunaux, qu'il s'agisse de l'assainissement, de l'éclairage public, de la vidéoprotection ou encore des transports publics.

L'éclairage public est une compétence facultative que la communauté d'agglomération exerce sur 11 communes de son périmètre d'intervention. Elle y gère les signalisations tricolores, les armoires de signalisations lumineuses tricolores, les points lumineux et les armoires d'éclairage public.

Les 11 communes concernées : Beauchamp, Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Herblay-sur-Seine, La Frette-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.

** Dans un souci de cohérence territoriale, les communes d'Eaubonne et du Plessis-Bouchard, qui gèrent elles-mêmes leur réseau d'éclairage public, appliqueront de manière simultanée le même dispositif aux mêmes heures.*



Infos pratiques

L'éclairage public géré par Val Parisis en chiffres :

- 27 262 points lumineux
- 964 lanternes remplacées par des LED en 2021, 207 mâts et 444 crosses
- 28 points lumineux créés en 2021

Contact

Un numéro vert pour les dysfonctionnement sur l'éclairage public : 0 801 23 05 15 (Service gratuit et joignable à toute heure. En fonction du degré de l'urgence, des moyens sont mis en œuvre pour résoudre le dysfonctionnement 7 jours sur 7.)